



MiCRO-ENTREPRENEUR impossible de facturer.

Par **Toril**, le **07/05/2021** à **06:15**

Bonjour,

je souhaite créer une micro-entreprise qui engendrera ses bénéfices à l'aide d'une application installée sur un téléphone portable.

Les gains sont affichés sur un compteur, et par le biais du menu de l'application, ils peuvent être virés sur un compte, mais à aucun moment je ne pourrai envoyer de facture à l'entreprise qui l'a créée.

Les seuls justificatifs dont je disposerais seront un mail envoyé par l'entreprise à chaque demande de paiement avec son montant, et un mail de confirmation de virement de la part de ma banque.

Je voudrais donc savoir si ces justificatifs seront suffisants pour cette micro-entreprise ?

Veillez trouver ci-joint une capture d'écran du mail envoyé par l'entreprise qui détient l'application lors d'un paiement.

Je vous remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **07/05/2021** à **07:28**

Bonjour,

Voir un avocat spécialisé dans le droit des entreprises. Merci.

Par **jodelariege**, le **07/05/2021** à **12:00**

bonjour

effectivement un avocat spécialisé est le bienvenu

cependant il semble qu'une facture est obligatoirement remise au client:

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23266>

Par **Olivier87**, le **13/04/2022** à **13:20**

Bonjour [JODELARIEGE](#).

Et s'il arrive que la facture n'est pas disponible à cause du dysfonctionnement du logiciel de gestion. C'est aussi un problème ? J'ai un ami qui était dans le cas. Il a finalement choisi Sage Cloud Dema disponible sur <https://www.gespac.be/comptabilite-et-gestion/sage-cloud-demat> . Il dit qu'il ne regrette pas son choix.

Par **Tisuisse**, le **22/04/2022** à **07:29**

Quand une facturation informatique ne fonctionne pas pour cause de bug, on fait une facture manuelle avec le papier à en-tête de l'entreprise et les coups de tampons de l'entreprise. Ne pas rédiger de facture pour ce motif est non recevable devant les juges.